

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 14 mars 2025

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2<sup>ème</sup> séance de l'année

**Séance du 21 mars 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 21 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Étaient présents : 31 conseillers communautaires**

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 19 en visioconférence\*)

Votants : 36 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

M. Chazy CIRANY

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)\*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)\*- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)\*

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*- M. Fabert MICHELY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN\*- M. Alix NABAJOOTH\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*- M. Come Philibert MOUEZA

**En cours de séance :**

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO\*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN\*- Mme Lyliane PIQUION

**Autre conseillère communautaire :** Mme Maddly GARGAR\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5**

Délibération n°2025.03.02/646

**Adoption du rapport annuel 2024 relatif au schéma de mutualisation de CAP Excellence**

**Rapporteur**

Mme Marie-Gilberte COMPPER

Vice-présidente de la commission transfert de compétences et mutualisation des moyens

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **26 MARS 2025**

- publication sur le site internet

ou notification, le : **26 MARS 2025**

**En cours de séance :**

**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX à Mme Laisely PARAT-EDOM

**Nombre de conseillers absents excusés : 6**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseiller communautaire :** M. Fred EUSTACHE

**En cours de séance :**

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président) M. Georges BREDET (5<sup>ème</sup> vice-président)

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADDO- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;
- VU la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;
- VU la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président,

Suite à la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, à la loi NOTRe de 2015 et à la loi Engagement et Proximité de la fonction publique de 2019, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a souhaité mettre en place son schéma de mutualisation.

Il s'agit d'un cadre qui permettra à CAP Excellence ainsi qu'aux villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, d'aller plus loin dans la mutualisation par la détermination d'objectifs prioritaires et communs, par la définition de principes de fonctionnement ainsi que par la mise en place d'actions de mutualisation décidées collectivement.

Les objectifs qui ont été formulés collégialement lors d'un séminaire de co-construction le 28 octobre 2021, ont fait émerger les trois objectifs suivants :

- Objectifs 1 : Simplifier pour améliorer la satisfaction de la population ;
- Objectif 2 : Partager les processus de travail communs des agents ;
- Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement.

Enfin, la très grande majorité des actions retenues pour ce schéma ont été proposées par les agents qui ont participé aux 6 ateliers organisés au cours des mois de juin et juillet 2021. Ces actions seront présentées chaque année en conseil communautaire afin d'en fixer la priorité et d'en dresser le bilan. En effet, selon l'article L5211-39-1 du CGCT, « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, un bilan de l'état d'avancement du schéma de mutualisation sera communiqué par le président de l'EPCI à fiscalité propre ».

**Considérant** l'avis favorable de la commission transfert de compétences et mutualisation des moyens, réunie le 7 mars 2025 ;

Réception par le préfet : 26/03/2025  
Publication : 26/03/2025

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** D'adopter le rapport annuel 2024 relatif au schéma de mutualisation de CAP Excellence.

**ARTICLE 2-** De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 26 MARS 2025

Le président de séance

Le président



Eric JALTON

Le secrétaire de séance

Le 10<sup>ème</sup> vice-président




Chazy CIRANY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 26 MARS 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 26 MARS 2025